



## BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 26 FEVRIER 2021



PROCES VERBAL N°2



-2021-02-26-

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 26 FEVRIER 2021**  
**Au Centre Prométhée – Salle Atlas**  
**Date de la convocation : 19 février 2021**

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **18**

Présents : **15**

Excusé avec procuration : /

Absents : **3**

Votants : **15**

**Secrétaire de la séance : M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES**

**Présents :** Président : M. PAINEAU - **Vice-Présidents :** MM. BEVILLE, MORICEAU, Mme LANDRY, M. DESSEVRES, Mme ARDRIT, MM. CHARRE, DORET, Mmes BABIN, GARREAU, M. RAMBAULT, Mme GELEE et M. BRUNET. **Conseillers délégués :** Mme GUIDAL, M. DUGAS.

**Excusés avec procuration :** /

**Absents :** Mme MAHIET-LUCAS, MM. CHAUVEAU, ROCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 22 janvier 2021.

# ORDRE DU JOUR

## **I - PÔLE DIRECTION GENERALE**

### **3) - Ressources Financières (RF) :**

BC.2021-02-26-RF01 – Vote des tarifs du chauffage collectif à Saint-Varent.

### **5) - Développement économique et agricole (DE) :**

BC.2021-02-26-DE01 – Validation de la convention de partenariat avec la CCI sur le projet départemental "MA VILLE MON SHOPPING".

BC.2021-02-26-DE02 – Validation de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Thouarsais et l'Université de Poitiers pour la réalisation d'une étude prospective sur les industries du bassin d'emploi, sur les compétences et la relocalisation de process de production.

## **IV - PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES**

### **3) - Déchets Ménagers (DM) :**

BC.2021-02-26-DM01 – Tarifs 2021 portant sur la location ou la vente de matériel et les prestations du service déchets ménagers.

BC.2021-02-26-DM02 – Contractualisation avec OCAD3E pour les déchets d'équipements électriques sur la période 2021-2026.

BC.2021-02-26-DM03 – Contractualisation avec OCAD3E et Ecosystem pour les lampes usagées sur la période 2021-2026.

## **V - PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

### **3) - Ingénierie (I) :**

BC.2021-02-26-I01 – Mobilité – Accompagnement des éco manifestations pour le développement d'une mobilité plus durable.

## **VI - PÔLE PATRIMOINE ET TOURISME**

### **1) - Biodiversité (B) :**

BC.2021-02-26-B01 – Réalisation d'une expertise géologique dans le cadre du projet "MONUMEN" (2018-2021). 3<sup>e</sup> mission.

BC.2021-02-26-B02 – Convention autorisant l'accès du public au dolmen de la Vallée du Peu (Taizé-Maulais). Modification.

## **BC.2021-02-26-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - VOTE DES TARIFS DU CHAUFFAGE COLLECTIF A SAINT-VARENT.**

La Communauté de Communes du Thouarsais gère 3 chaufferies collectives bois :

- La première construite en 2001 et située Avenue des Platanes à Saint-Varent dessert la piscine, le pôle seniors, la salle des sports, le village retraite et la maison de retraite
- La seconde construite en 2011 et située rue des Bournais à Saint-Varent dessert des bâtiments propriétés de la commune de Saint-Varent et le pôle santé
- La troisième construite en 2013 située à Glénay dessert l'école et des logements locatifs construite en 2013.

Une convention a été signée avec la commune de Glénay pour la dernière, de sorte que les dépenses afférentes à cette chaufferie sont facturées en intégralité à la commune.

La tarification 2021 du chauffage collectif se base dans la continuité de l'étude réalisée en 2019 dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur de St-Varent, avec les coûts actualisés.

CONSIDERANT l'étude réalisée, ainsi que la nécessité d'équilibrer le budget de la chaufferie Bourg de St-Varent,

VU l'avis de la commission « Organisation et Ressources » du 22/02/2021

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- Fixer les tarifs consommations du chauffage collectif comme suit à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 :
  - o 0,0592 € HT /kw pour la chaufferie Avenue des Platanes
  - o 0.0525 € HT/Kw pour la chaufferie Bourg de ST Varent
- Fixer les tarifs abonnement du chauffage collectif comme suit à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 :
  - o 32.49 € HT pour la chaufferie Avenue des Platanes
  - o 39.90 € HT pour la chaufferie Bourg de ST Varent

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

## **BC.2021-02-26-DE01 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE - VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI SUR LE PROJET DÉPARTEMENTAL « MA VILLE MON SHOPPING »**

L'artisanat, le commerce de proximité, les producteurs locaux, fragilisés par la crise du Covid-19, sont des acteurs essentiels de la vie de nos villes et villages et un atout majeur pour l'attractivité de nos territoires.

La pandémie liée au « COVID-19 » a entraîné un ralentissement considérable de l'économie de la Région Nouvelle-Aquitaine et du territoire de la Communauté de Communes. Elle a mis en exergue la nécessité, pour les commerces de proximité, les producteurs et les artisans, de s'adapter rapidement aux nouvelles formes de commerce, souvent liées aux technologies modernes.

Dans ce contexte de crise sanitaire, la CCT a décidé, dès le printemps, de mettre en place une cellule de crise, ouverte à l'ensemble de ses partenaires, dont la mission a été de réfléchir aux modes d'accompagnement des entreprises.

En complément de l'aide d'urgence mise en place précédemment à destination des entreprises très impactées par la crise sanitaire et notamment les commerces et artisans, la CCT a décidé de mobiliser une enveloppe financière spécifique destinée à accompagner la mise en place d'une market place regroupant l'ensemble de l'offre locale.

VU l'appel à manifestation d'intérêt des trois chambres consulaires des Deux-Sèvres sollicitant l'ensemble des EPCI du département pour participer au déploiement de la plateforme « Ma Ville Mon Shopping » à l'échelle du département des Deux-Sèvres ;

VU le budget prévisionnel pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement qui s'élève à 87 000 € HT avec une participation de la CCT qui s'élève à 7385.56 € ;

VU le courrier de la CCI du 19 octobre 2020 indiquant les modalités de fonctionnement de la market place « Ma Ville Mon Shopping » ;

VU l'avis favorable de la commission Développement Economique et Agricole du 10 novembre 2020 ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention ci-jointe.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention et à accomplir toutes les démarches en ce sens

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2021-02-26-DE02 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE - VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET L'UNIVERSITÉ DE POITIERS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PROSPECTIVE SUR LES INDUSTRIES DU BASSIN D'EMPLOI, SUR LES COMPÉTENCES ET LA RELOCALISATION DE PROCESS DE PRODUCTION.**

Par courrier en date du 28 février 2019, le Président de Région, chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelon régional, a informé la Communauté de Communes du Thouarsais qu'elle faisait partie du territoire dénommé Nord Poitou, composé des intercommunalités suivantes :

CC du Bocage Bressuirais

CC de l'Airvaudais

CC du Loudunais

CC de Parthenay-Gâtine

CC de Val de Gâtine

CC du Thouarsais

Par délibération en date du 5 Novembre 2019, le Conseil Communautaire autorisait l'inscription de la Communauté de Communes du Thouarsais au dispositif Territoire d'industrie et s'engageait à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat.

Considérant le plan d'actions de Territoire d'industrie Nord Poitou qui intègre la réalisation d'une étude prospective des entreprises industrielles, comportant un volet sur les emplois et les compétences et un volet sur la relocalisation des process de production ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'étude sur les compétences et les emplois menée en 2010 par l'Université de Poitiers à l'échelle du Nord Deux-Sèvres ;

Considérant l'importance de disposer de données récentes pour anticiper les évolutions du tissu industriel, pour tenir compte de l'impact de la crise du coronavirus et pour réunir des données objectives permettant de montrer les spécificités du Nord Poitou à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine ;

Considérant le partenariat avec l'Université de Poitiers qui mobilise 4 laboratoires (Ruralité – CRIEF – CEREGE- Département de géographie) et deux 2 économistes chercheurs- associés (Etienne Fouqueray et Emmanuel Nadaud) ;

Considérant le portage du projet par la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine pour le compte du Territoire d'industrie Nord Poitou, qui sollicite un cofinancement des 6 EPCI partenaires, dont 1670€ auprès de la Communauté de Communes du Thouarsais, conformément au plan de financement suivant :

Dépenses	MontantHT	Recettes	Montant
Coût de l'étude (J/I-D TCC	45 000 €	ETAT/FSE	20 000 €
Frais divers*	5 000 €	Région NA	20 000 €
		CC Parthenay-Gâtine	1670 €
		CC Airvault-Val de Thouet	1 666 €
		AGGLO2B	1666 €
		CC Pays Loudunais	1666 €
		CC Pays Thouarsais	1666 €
		CC Val de Gâtine	1 666 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>		<b>50 000 €</b>

\*frais administratifs, déplacements, communication, édition

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention ci-jointe.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à signer la convention et à accomplir toutes les démarches en ce sens.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

### **BC.2021-02-26-DM01- DECHETS MENAGERS - TARIFS 2021 PORTANT SUR LA LOCATION OU LA VENTE DE MATÉRIEL ET LES PRESTATIONS DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS**

Le service déchets ménagers propose et facture un certain nombre de prestations aux usagers du territoire communautaire. Les tarifs appliqués sont réévalués chaque année. Pour l'année 2021, il est proposé d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS 2020 en € TTC	TARIFS 2021 en € TTC
<b>DÉCHÈTERIES</b> : pour les communes et les professionnels bénéficiant du PASS, paiement forfaitaire par passage sauf déchets valorisables (cartons, verre, papiers, palettes et cagettes en bois, déchets d'équipements électriques et électroniques, cartouches d'encre, films étirables).	15 €	15 €
<b>LOCATION D'UN CAISSON</b> : paiement forfaitaire 10 ou 15 m <sup>3</sup> , sauf gravats = 10 m <sup>3</sup>  1 semaine maximum sans rotation intermédiaire*  Mise en place, location...hors traitement  <i>*si besoin, facturation complémentaire du kilométrage et du temps passé au réel</i>	116 €	116 €
<b>TRAITEMENT hors location de caisson</b>  Gravats « propres » (non souillés par du plâtre)  Gravats « sales » (souillés par du plâtre)  Tout venant  Bois  Végétaux  Journaux / cartons / ferraille  Pneus agricoles et PL (hors décret)  Pneus VL (hors décret)	2.75 € / tonne  88.00 € /tonne  129.25 € / tonne  51.50 € / tonne  15.00 € / tonne  Gratuit  20.00 € / unité  5.00 € / unité	3.30 € / tonne  101.20 € / tonne  142.18 € / tonne  51.50 € / tonne  23.00 € / tonne  Gratuit  22.00 € / unité  5.00 € / unité

<b>PERSONNEL TECHNIQUE</b>	30 € / heure (base compta coût 2018)	30 € / heure (base compta coût 2019)
<b>MATÉRIEL</b> (porteur ou benne)	1.80 € / km (base compta coût 2018)	1.80 € / km (base compta coût 2019)
<b>ÉCOMANIFESTATIONS</b>		
Ordures Ménagères (660 premiers litres gratuits)	0.041 € / litre	0.041 € / litre
Biodéchets	Gratuit	Gratuit
Prêt de colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables	Gratuit	Gratuit
Prêt de caissons pour les déchets non valorisables	Gratuit	Gratuit
Traitement des déchets non valorisables collectés en caisson	126.00 € / tonne	142.18 € / tonne
Location gobelets lavables :		
– 250 gobelets de 30 cl	10 €	10 €
– 250 gobelets de 15 cl	10 €	10 €
– 2 lots de gobelets (250 gobelets de 30 dl et 250 gobelets de 15 cl)	15 €	15 €
– Gobelet perdu par les organisateurs de manifestations	1€ / gobelet	1€ / gobelet
Transport mise en place et retrait des contenants (Temps passé et km parcourus aller-retour)	30 € / heure (base compta coût 2018) +1.80 € / km (base compta coût 2018)	30 € / heure (base compta coût 2019) + 1.80 € / km (base compta coût 2019)
Remplacement du matériel détérioré :		
- Bacs roulants à ordures ménagères 140 litres	30.00 €	30.00 €
- Bacs roulants à ordures ménagères 240 litres	36.00 €	36.00 €
- Bacs roulants à ordures ménagères 360 litres	46.00 €	46.00 €
- Bacs roulants à ordures ménagères 660 litres	123.00 €	123.00 €
- Bacs roulants emballages 360 litres	78.00 €	78.00 €
- Bacs roulants emballages 660 litres	151.00 €	151.00 €
- Nettoyage des bacs impropres au moment de la restitution	30 € / heure	30 € / heure
<b>BADGE DECHETERIES / ACCES AUX COLONNES OMR</b> (selon les conditions définies dans le Règlement de collecte)	10 € / badge	10 € / badge
<b>REPLACEMENT DE BACS DE COLLECTE</b> (selon les conditions définies dans le Règlement de collecte)		
Livraison de bacs	-	30.00 €
Fourniture de bacs roulants OMR de volume 140 litres	-	30.00 €
Fourniture de bacs roulants OMR de volume 240 litres	-	36.00 €
Fourniture de bacs roulants OMR de volume 360 litres	-	46.00 €

Fourniture de bacs roulants OMR de volume 660 litres	-	123.00 €
Fourniture de bacs roulants EMBALLAGES de volume 140 litres	-	30.00 €
Fourniture de bacs roulants EMBALLAGES de volume 240 litres	-	36.00 €
Fourniture de bacs roulants EMBALLAGES de volume 360 litres	-	46.00 €
Fourniture de bacs roulants EMBALLAGES de volume 660 litres	-	151.00 €
Coût supplémentaire pour les bacs roulants avec un dispositif de verrouillage du couvercle (quel que soit le volume du bac)	-	15.00 €
Fourniture de puces électroniques seules (sans bacs)	-	1.60 €
Fourniture d'un couvercle pour bacs roulants de volume 140 litres	-	3.60 €
Fourniture d'un couvercle pour bacs roulants de volume 240 litres	-	5.30 €
Fourniture d'un couvercle pour bacs roulants de volume 360 litres	-	10.60 €
Fourniture d'un couvercle pour bacs roulants de volume 660 litres	-	16.50 €
Fourniture d'un jeu de roues (incluant 2 roues / axe / support de roue) pour bacs roulants de volume 140 litres	-	4.70 €
Fourniture d'un jeu de roues (incluant 2 roues / axe / support de roue) pour bacs roulants de volume 240 litres	-	4.80 €
Fourniture d'un jeu de roues (incluant 2 roues / axe / support de roue) pour bacs roulants de volume 360 litres	-	5.50 €
Fourniture d'un jeu de roues (incluant 4 roues dont 2 minimum avec freins / axe / support de roue) pour bacs roulants de volume 660 litres	-	25.30 €
Fourniture des fixations de couvercle pour bacs roulants 140 L ou 240 L	-	0.10 €
Fourniture des fixations de couvercle pour bacs roulants 360 L	-	0.10 €
Fourniture des fixations de couvercle pour bacs roulants 660 L	-	1,20 €
Fourniture d'un bouchon de vidange pour bac roulant 660 L	-	1,20 €
<b>LOCATION BROYEUR A VEGETAUX PAR LES COMMUNES (participation aux frais d'entretien)</b>		
Si la commune organise au minimum une opération de broyage pour les usagers dans l'année ;	25 € pour 4 h d'utilisation réelle (Réf. Compteur)	25 € pour 4 h d'utilisation réelle (Réf. Compteur)
Si aucune organisation d'opération broyage pour les usagers dans l'année.	75 € pour 4 h d'utilisation réelle (Réf. Compteur)	75 € pour 4 h d'utilisation réelle (Réf. Compteur)
<b>SERVICE DE LOCATION D'UN KIT DE COUCHES LAVABLES</b>	15 € / mois	15 € / mois



Constituant le kit de location de couches lavables	Marque	Tarif 2021 de facturation en cas de perte ou d'usure prématurée d'un ou des éléments constituant le kit
Voile polaire bleu	Lulu Nature	0.45 €
Insert absorbant microfibre T1 et T2	Hamac	3.10 €
Insert absorbant coton	Lulu Nature	2.60 €
Couche de nuit modulobio coton	Lulu Nature	6.00 €
Couche de nuit modulobio bambou	Lulu Nature	5.70 €
Couche de jour TU scratch jaune	Bambinex	5.50 €
Couche de jour T1 pression blanche	Lulu Nature	5.00 €
Couche de jour T2 pression vert	Lulu Nature	5.50 €
Couche de jour S	Hamac	6.20 €
Couche de jour M	Hamac	6.20 €
Couche de jour L	Hamac	6.20 €
Couche de jour XL	Hamac	6.20 €
Couche de nuit boxer	Lulu Nature	4.65 €
Couche de nuit S	Popolini	3.00 €
Couche de nuit M	Popolini	3.00 €
Couche de nuit L	Popolini	3.00 €
Couche de nuit XL	Popolini	3.30 €
Sac étanche cordons	Petites ailes	4.00 €
Sac étanche fermeture éclair	Lulu Nature	4.00 €
Seau de stockage	Bébé au naturel	5.80 €

Modèle	COMPOSTEURS	Participation 2020 de l'utilisateur	Participation 2021 de l'utilisateur
Composteur individuel en bois	300 litres	16 €	16 €
Composteur individuel en bois	600 litres	18 €	18 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'adopter les tarifs présentés.
- de donner pouvoir au Président ou à la Vice-Présidente ayant délégation pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

## **BC.2021-02-26-DM02 - DÉCHETS MÉNAGERS – CONTRACTUALISATION AVEC OCAD3E POUR LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES SUR LA PERIODE 2021-2026.**

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Thouarsais accueille en déchèteries différentes catégories de déchets pour lesquelles des REP (Responsabilité Elargie au Producteur) sont régulièrement mises en place par les services de l'Etat avec l'agrément d'éco-organisme par ce dernier.

Concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), la Communauté de Communes du Thouarsais a contractualisé en 2015 avec le coordonnateur OCAD3E (Ecosystème). Cette contractualisation permet de bénéficier d'une collecte organisée et nationale, d'obtenir des soutiens financiers par déchèterie et de promouvoir des projets de communication sur les DEEE.

Vu le nouvel agrément de l'éco-organisme OCAD3E reçu en décembre dernier et conformément au cahier des charges annexé à l'arrêté du 2 décembre 2014 qui s'impose à OCAD3E, la convention qui lie OCAD3E avec chacune des collectivités territoriales a une durée de six ans (2021-2026). Une nouvelle convention entre OCAD3E et la Communauté de Communes du Thouarsais annule et remplace donc la précédente sur toute la durée de l'agrément. Cette convention présentée en annexe permet à la collectivité de bénéficier des soutiens décrits.

Il est proposé à la Communauté de Communes du Thouarsais de renouveler cet engagement avec prise d'effet au 1er janvier 2021.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le dispositif et de renouveler son engagement avec OCAD3E selon la convention proposée en annexe et avec une prise d'effet au 1er janvier 2021
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention et ses annexes avec l'éco-organisme OCAD3E pour la collecte des DEEE ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

## **BC.2021-02-26-DM03 - DÉCHETS MÉNAGERS – CONTRACTUALISATION AVEC OCAD3E ET ECOSYTEM POUR LES LAMPES USAGEES SUR LA PERIODE 2021-2026**

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Thouarsais accueille en déchèteries différentes catégories de déchets pour lesquelles des REP (Responsabilité Elargie au Producteur) sont régulièrement mises en place par les services de l'Etat avec l'agrément d'éco-organisme par ce dernier.

Concernant les lampes usagées, la Communauté de Communes du Thouarsais a contractualisé en 2015 avec le coordonnateur OCAD3E (Recylum). Cette contractualisation permet de bénéficier d'une collecte organisée et nationale, d'obtenir des soutiens financiers par déchèterie et de promouvoir des projets de communication sur les lampes usagées.

Une convention avec Ecosytem présentée en annexe a pour objet de déterminer les modalités de fourniture de conteneurs spécifiques et d'enlèvement pour le traitement / recyclage des lampes usagées ainsi que les conditions pour la collecte séparée de ces lampes mises en place par la Communauté de Communes du Thouarsais.

La convention avec OCAD3E a, elle, pour objet de régir les relations administratives et financières entre OCAD3E et la Communauté de Communes du Thouarsais qui développe un programme de collecte séparée.

Vu le nouvel agrément d'OCAD3E comme éco-organisme coordinateur en décembre dernier et conformément au cahier des charges annexé à l'arrêté du 2 décembre 2014 qui s'impose à OCAD3E, la convention qui lie OCAD3E avec chacune des collectivités territoriales a une durée de six ans (2021-2026). Une nouvelle convention entre OCAD3E et la Communauté de Communes du Thouarsais annule et remplace donc la précédente sur toute la durée de l'agrément.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le dispositif et de renouveler son engagement auprès d'Ecosystem et OCAD3E selon les conventions présentées en annexe et avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les conventions et leurs annexes ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2021-02-26-I01 - INGENIERIE - MOBILITE - ACCOMPAGNEMENT DES ECO MANIFESTATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE PLUS DURABLE.**

Le service déchets de la Communauté de Communes du Thouarsais a développé un service d'accompagnement des éco manifestations du territoire offrant aux organisateurs des manifestations locales, un accompagnement pour la gestion et le recyclage des déchets pendant leur événement. La Communauté de Communes souhaite compléter ce service par une offre permettant de développer une mobilité durable. Cette action rentre dans le cadre du schéma directeur des mobilités (l'action 7.7) validé en mars 2019.

Ainsi deux solutions sont proposées aux organisateurs des manifestations :

- La création par la Communauté de Communes de l'événement sur le site « Togetzer », site de covoiturage dédié aux événements.
- La mise à disposition d'arceaux temporaires vélos et la plaque/panneau de communication (via un financement ADEME, quatre racks de six arceaux ont été achetés. Chaque rack peut stationner douze vélos).

Afin de permettre cette mise à disposition des racks, une convention sera signée entre la Communauté de Communes du Thouarsais et l'organisateur de l'événement (cf annexe n°1 : modèle de la convention et ses deux annexes). L'accompagnement et la mise à disposition des arceaux temporaires sont gratuits pour les manifestations.

Toutefois, il est proposé un service de transport des racks si l'organisateur n'a aucun moyen de venir chercher les arceaux temporaires vélo. L'annexe n°1 de la convention propose les tarifs concernant ce transport ainsi que les tarifs en cas de non restitution ou de dégradation des arceaux.

**Tarifs pour les dommages ou non restitution des arceaux temporaire ou des plaques :**

	Prix (euros TTC)
<b>Arceaux temporaires</b>	557€
<b>Plaques de communication</b>	47€

**Tarifs pour le transport et le retrait des arceaux temporaires et autres matériels :**

	Prix (euros TTC)
<b>Temps passé</b>	30 euros / heure
<b>Km parcourus aller et retour</b>	1,90 euro /km

Vu l'adoption du schéma directeur des mobilités durables par le Conseil Communautaire, du 5 mars 2019,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le dispositif d'accompagnement des manifestations locales sur le volet mobilité
- de valider la convention entre la Communauté de Communes du Thouarsais et les organisateurs de manifestations locales présentée en annexe
- de valider les tarifs pour le transport des arceaux et les tarifs en cas de non restitution ou de dommages sur les arceaux
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les conventions ainsi que toutes pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2021-02-26-B01 – BIODIVERSITE – REALISATION D'UNE EXPERTISE GEOLOGIQUE DANS LE CADRE DU PROJET « MONUMEN » (2018-2021), 3<sup>E</sup> MISSION.**

Dans le cadre du **Projet « MONUMEN / Monumentalités, espaces et compétitions sociales au Néolithique en Europe atlantique » (2018-2021)**, financé par l'Agence Nationale de la Recherche et placé sous la direction scientifique de Vincent ARD (Laboratoire TRACES, Toulouse), Didier PONCET contribue à l'étude de certains mégalithes (analyse pétrographique, recherche des gisements de matières premières) au sein d'un territoire qui s'étend de la Loire à la Gironde. En 2021, il est sollicité pour travailler sur l'**allée couverte de Roquefort (Lugasson, 33)**. Cette mission, la 3<sup>e</sup> depuis le début du projet, représentera **6,5 jours de travail** (prospections sur le terrain + synthèse des données) pour Didier PONCET. En contrepartie, la collectivité percevra une indemnité forfaitaire de **3 500,00 € TTC**.

À titre d'information, cette mission ne générera **aucun frais** de déplacement, d'hébergement et de restauration pour la collectivité.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de valider le principe de la réalisation par le chargé de projet géologie et mégalithisme, Didier PONCET, de la mission susmentionnée selon les conditions énoncées ;
- de donner pouvoir au Président ou à la Vice-Présidente déléguée pour solliciter le versement de l'indemnité forfaitaire et signer toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Bureau communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2021-02-26-B02 – BIODIVERSITE – CONVENTION AUTORISANT L'ACCES DU PUBLIC AU DOLMEN DE LA VALLEE DU PEU (TAIZE-MAULAIS). MODIFICATION.**

Par décision du Président n°2020-067 en date du 25 juin 2020, une **convention** a été signée le 29 juin 2020 entre la Communauté de Communes du Thouarsais, MM. Denis AMINOT et Gilles PITEAULT, propriétaires respectivement des parcelles n°58 et n°60 sises section C sur la commune déléguée de Taizé-Maulais (Plaine Et Vallée) où est conservé le **dolmen de la Vallée du Peu**, et M. Thierry SIMONEAU, exploitant des deux parcelles, pour permettre l'accès du public au monument.

M. Thierry SIMONEAU n'assurant plus l'exploitation des deux parcelles en 2021 – elle est désormais le fait de MM. Denis AMINOT et Gilles PITEAULT, chacun en ce qui les concerne –, des modifications doivent être apportées aux articles 4, 5, 7, 10 et 12 de la convention susmentionnée pour qu'une **nouvelle version** soit soumise aux parties (voir document annexe).

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de valider la convention modifiée présentée en annexe autorisant l'accès du public au dolmen de la Vallée du Peu (Taizé-Maulais) suite à la décision de M. Thierry SIMONEAU de ne plus exploiter les deux parcelles concernées ;
- de donner pouvoir au Président ou à la Vice-Présidente déléguée pour signer la convention et toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Bureau communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.